

LE NATIONALISTE

JOURNAL DU DIMANCHE — "DROIT AU BUT"

ABONNEMENT : Une piastre (\$1.00) par année ; strictement payable d'avance.

DIRECTEUR-GERANT :
Olivier Asselin.

REDACTION ET ADMINISTRATION :
1437 rue Notre-Dame, Montréal.

Téléphone Bell

Redaction et Administration : M. 3237
Circulation : M. 3725 et 1152
Maison du Directeur : EST 2684

Publié par LA CIE DE PUBLICATION DU "NATIONALISTE"

M. Thomas Côté

HOMME POLITIQUE ET JOURNALISTE



Ne il y a environ trente-cinq ans, sous une bonne étoile. A étudié aux séminaires de Québec et de Rimouski et à la faculté de droit de Laval. Entra dans le journalisme vers 1890 et y fit sa marque. A collaboré à la plupart des journaux importants de Montréal. A été secrétaire particulier de M. Turgeon, directeur du recensement de 1901 pour l'élément français, secrétaire de la rédaction de la "Presse" durant la campagne électorale de 1904. Joua un rôle important dans l'affaire Blair-Russell-Graham-Greenhills-Berthiaume, etc. Est aujourd'hui secrétaire de la Commission pour la délimitation des voies d'eau internationales. Écrit de temps à autre dans les revues françaises. Jout de l'amitié des chefs du parti libéral. Un homme heureux. A été mentionné à diverses reprises pour la députation.

L'avenir des Canadiens-Français dépend de leur vitalité, de leur force de résistance à l'anglicisation, de leur expansion comme race dans des territoires où les risques d'absorption ne soient pas trop grands. Tout groupe ethnique remplissant ces conditions est assuré de vivre, de prospérer, d'élargir sa place au soleil.

Nous savons tous ce qu'il est advenu des 70,000 ou 80,000 Français dissimulés depuis Louisbourg jusqu'à Detroit, lors de la session du pays à l'Angleterre. Ce chiffre a été multiplié au moins trente fois en 140 ans, preuve que la race est l'une des plus fortes physiquement et des plus prolifiques qui soient.

Le danger d'absorption a complètement disparu pour la province de Québec; du reste, depuis la confédération, la tactique de nos ennemis n'a plus été de s'exercer; nous sommes les maîtres de nos destinées. Et nous ne sommes pas n'importe quel élément anglais. Il y a eu à éradiquer pour eux une absorption définitive, s'ils n'étaient continuellement renforcés par les nouveaux arrivants de la province de Québec. Cette immigration est assez forte pour que beaucoup de bons esprits voient poindre le jour où les établissements des autres formeront une ligne si large et si compacte qu'il ne sera plus possible de l'entamer.

En dehors de notre province, la loi l'organisation scolaire est différente et ne laisse guère de place à l'enseignement du français, les groupes canadiens-français ont été réduits à se laisser pénétrer par l'élément anglais. Il y a eu à éradiquer pour eux une absorption définitive, s'ils n'étaient continuellement renforcés par les nouveaux arrivants de la province de Québec. Cette immigration est assez forte pour que beaucoup de bons esprits voient poindre le jour où les établissements des autres formeront une ligne si large et si compacte qu'il ne sera plus possible de l'entamer.

Mais voyons les progrès des autres par province en nous en rapportant aux chiffres officiels:

PROVINCE DE QUEBEC

Seconde province de la Confédération par l'importance de sa population, Québec a vu sans cesse croître l'élément français, qui y a toujours été prépondérant. De 929,817 en 1871, les Canadiens-Français ont passé à 1,073,820 en 1881, à 1,196,346 en 1891, à 1,322,115 en 1901, sur une population totale de 1,048,808 habitants. Il n'y a donc dans la province 326,783 habitants qui ne soient pas Canadiens-Français, et, dans ce nombre, les Anglais figurent pour 289,929 et les autres races pour 36,854.

L'augmentation de la population, dans la province de Québec, est de 160,363. Comme les Canadiens-Français de cette province ont augmenté de 125,769, la population non française n'a donc progressé que de 34,594. Cette dernière est en minorité dans tous les collèges électoraux excepté Argenteuil, Pontiac, les divisions Sainte-Anne et Saint-Antoine, de Montréal; Brome, Huntingdon et Stanstead.

Il en était autrement il y a vingt ans. Par un calcul dont il faut admirer la sagacité, on a tenté, vers 1880, d'entamer la province de Québec dans une vaste ceinture anglaise. On a fait venir de Grande-Bretagne, en grand nombre et à grands frais, des immigrants que l'on a établis dans les cantons de l'Est, sur la frontière du Nouveau-Brunswick, dans l'Ouest canadien et ailleurs. On a échoué partout, autour de la province, excepté dans le nord que l'on croyait être inhabitable, des groupes de nationalité anglaise et écossaise.

Voulait-on, par cette tactique, resserrer, petit à petit, au centre, la race canadienne-française? Non, en quelque sorte, l'étonnante dans ce cercle de fer? Si telle a été l'idée, elle a échoué, car ce cercle de fer a été brisé. La force expansive des Canadiens-Français a pris des proportions telles que les éléments étrangers qu'on avait groupés comme une muraille de Chine autour d'eux ont été dispersés aux quatre vents du ciel.

Dans les cantons de l'Est, il y a à peine 50 ans, on ne comptait que quelques centaines de familles françaises, et aujourd'hui, dans presque toutes les localités, elles sont en majorité.

Il y a 20 ans les Canadiens-Français étaient encore en minorité dans tous les cantons de l'Est et ainsi que dans Pontiac, Argenteuil, Québec-Ouest, Huntingdon et Montréal-Ouest. Chaque recensement décennal a indiqué en leur faveur des gains considérables. Si bien qu'aujourd'hui, dans tous les collèges électoraux qui, à l'époque de la Confédération, devaient être, dans l'esprit de ses auteurs, exclusivement réservés à l'élément anglo-saxon, ils sont la majorité. Petit à petit, les Anglo-Saxons ont déserté ces collèges électoraux et ont été remplacés par des colons canadiens-français.

Voici, en détail, les progrès accomplis par les Canadiens-Français, durant la dernière décennie, dans les collèges électoraux d'Ontario. Les Anglo-Saxons ne pouvaient jamais être délogés.

Le collège électoral d'Argenteuil, borné par la rivière Ottawa, a aujourd'hui une population totale de 16,407 d'origines différentes. Ce qui laisse à la population de langue anglaise une majorité de 1,623. En 1891, la population anglaise était de 9,207, et les Canadiens-Français n'étaient que 5,951; ce qui laisse une majorité anglaise de 3,256. La population de langue anglaise a diminué, depuis dix ans, de 191, tandis que la population française a augmenté de 1,440.

Le collège électoral de Bonaventure a aujourd'hui une population totale de 24,495, dont 10,708 Canadiens-Français et 7,417 d'origines différentes. En 1891, la population anglaise était de 7,548; ce qui donne une diminution de 131, depuis dix ans, tandis que, d'un autre côté, la population française a augmenté de 3,791.

Le collège électoral de Brome, dans les cantons de l'Est, a aujourd'hui une population totale de 13,397; dont 4,753 Canadiens-Français, et 8,643 d'origines différentes; ce qui laisse une majorité anglaise de 3,890. En 1891, la population anglaise était de 8,976, et les Canadiens-Français étaient au nombre de 4,391, laissant une majorité anglaise de 4,585, durant la dernière décennie. Et pendant que l'élément canadien-français n'a diminué que de 85, la population anglaise a diminué de 1,227. Au prochain recensement l'élément français sera en meilleure posture encore.

Dans le collège électoral de Compton, il y a une population de 26,400; dont 14,477 Canadiens-Fran-

çais, et 11,983 d'origines anglaises, écossaises ou irlandaises, ce qui fait une majorité de 2,494. En 1891, la population anglaise était de 12,444, et les Canadiens-Français de 10,325 seulement; ce qui donnait contre eux une majorité de 2,109. L'augmentation de l'élément français a donc été de deux contre un dans ce collège électoral. Par suite de la prédominance de cet élément constaté par le recensement de 1901 dans le comté de Compton, il ne reste plus dans la province de Québec que 5 comtés à majorité anglaise.

Dans le collège électoral de Huntingdon, il y a une population de 13,993; dont 5,099 Canadiens-Français, et 8,894 d'origines différentes, laissant une majorité anglaise de 3,795. En 1891, il y avait une population anglaise de 9,806 contre une population française de 4,489, laissant une majorité anglaise de 5,317. Il s'est donc opéré une réduction de 1,702 dans la majorité anglaise de Huntingdon, depuis dix ans. En d'autres termes, pendant que les Canadiens-Français de Huntingdon ont vu leur nombre augmenter de 610, la population anglaise a diminué de 1,092.

Dans Mégantic, on trouve une population de 22,326; dont 18,729 Canadiens-Français, et 3,597 d'origines différentes, laissant une majorité française de 15,132. En 1891, la population d'origine française était de 16,631, et la population anglaise, de 5,692; ce qui donnait une majorité de 11,039 seulement. L'élément français a donc augmenté depuis dix ans, dans Mégantic, de 2,098 tandis que l'élément anglais a diminué de 2,065.

Le collège électoral de Missisquoi avait en 1891, une majorité française de 125. Cette majorité est aujourd'hui de 1,382. En d'autres termes, la population française a augmenté, depuis dix ans, de 721, et la population anglaise a diminué de 761.

Le collège électoral de Pontiac, dans la région de l'Ottawa supérieur, a aujourd'hui une population de 25,722, dont 9,402 Canadiens-Français, et 16,320 d'origines différentes; ce qui laisse une majorité anglaise de 15,421, et la population française de 6,663 seulement. La majorité anglaise, en 1891, était donc de 8,758, au lieu de 6,918 aujourd'hui. Les Canadiens-Français de Pontiac ont augmenté, depuis 1891, de 2,739, tandis que la population anglaise a diminué de 1,101.

Le collège électoral de Richmond et Wolfe a aujourd'hui une population française de 25,455, contre 8,422 Anglais, Ecossais et Irlandais, ce qui donne une majorité française de 17,033. En 1891, la majorité canadienne-française n'était que de 11,789. En d'autres termes, elle a sensiblement augmenté durant la dernière décennie, tandis que l'élément anglo-saxon a diminué de 774.

Le collège électoral de Sherbrooke donnait, en 1891, une majorité canadienne-française de 1,256, qui est aujourd'hui de 1,954. La cause dans tous les collèges de l'Est est la même: l'élément français a augmenté. Ce dernier compte 10,690, tandis que l'élément anglo-saxon ne figure plus que pour 7,736.

Dans le collège électoral de Stanstead, il y a encore aujourd'hui une majorité anglaise de 1,590; mais en 1891, cette majorité était de 4,201. Elle a donc été réduite de 2,700. Les Canadiens-Français ont augmenté de 1,811, tandis que les Anglo-Saxons ont diminué de 880.

Dans la ville de Montréal et sa banlieue, les Canadiens-Français, en 1891, étaient au nombre de 148,170. Ils sont aujourd'hui 203,240, ce qui fait une augmentation de 55,070, tandis que la population anglo-saxonne a moins que son augmentation naturelle.

Ainsi dans la plupart des comtés de la province de Québec et notamment dans les cantons de l'Est, on constate ce double phénomène: augmentation des Canadiens-Français et diminution de la population britannique. Là où s'implante le canadien-français, là où il arrive en rangs serrés, l'élément anglais recule et tend à disparaître.

Si ce mouvement se continue, comme il est vraisemblable, il est très probable que le recensement de 1911 constatera un déplacement de majorité en faveur de l'élément français dans les deux comtés d'Argenteuil et de Stanstead, où l'écart n'est que de 1,600 et 1,500 unités. Peut-être même le comté de Pontiac, où se produit un grand courant d'immigration et qui a vu les Canadiens-Français passer de 6,000 à 9,000 en 10 ans, verra-t-il ces derniers prendre la prédominance sur les autres races, bien que l'écart soit encore de près de 7,000 unités.

Il n'y aura plus alors que deux comtés anglais, Brome et Huntingdon, où les Canadiens-Français ne font pas, il est vrai, les progrès reconnus ailleurs, mais où l'élément anglais décroît avec une régularité mathématique qui affecte à chiffre égal les deux comtés en question. Par suite, on peut pronostiquer sans trop grande erreur, que d'ici 20 ans il n'y aura plus dans toute la province de Québec un seul comté à majorité anglaise. Et ce résultat aura été obtenu par le fait seul de la remarquable natalité de la race canadienne-française.

PROVINCE D'ONTARIO

Le phénomène qui s'est produit dans les collèges électoraux anglo-saxons de l'Est, c'est-à-dire l'élément français a augmenté. Ce dernier compte 10,690, tandis que l'élément anglo-saxon ne figure plus que pour 7,736.

Ainsi, dans Addington, les Canadiens-Français n'étaient que 471, il y a dix ans; on en compte aujourd'hui 1,397. Dans Algoma, la population canadienne-française a doublé. Elle était de 1,562 il y a 20 ans, 3,386, il y a dix ans, et elle est aujourd'hui de 6,735. On constate aussi une augmentation considérable dans un grand nombre d'autres comtés.

Le comté où la progression a été la plus remarquable est celui de Nipissing dans le nord-ouest d'Ontario. Ce comté n'existait pas en 1881. Son périmètre s'est formé par la construction de la grande ligne du Pacifique canadien qui a attiré de nombreux ouvriers dans cette région, encore inhabitée. Il y avait parmi eux beaucoup de Canadiens-Français qui ont pris racine dans le pays et y ont attiré de nombreux compatriotes. Le recensement de 1891 en releva 4,347; celui de 1901 15,384, ce qui indique une immigration suivie.

Dans Muskoka et Parry Sound, comté voisin du précédent, les Canadiens-Français ont passé de 1,093, en 1891, à 1,764, en 1901. Dans Simcoe Est, ils étaient 3,173 il y a 20 ans. Le recensement de 1891, qui fut fait dans presque toutes les provinces anglaises avec tant de partialité contre les Canadiens-Français, maintint à peu près ce chiffre, qui, en 1901, s'éleva à 4,950.

Ces divers comtés, qui forment le nord-ouest d'Ontario, sont, par leur position géographique même, destinés à recevoir l'immigration de la province de Québec. On peut en dire autant de la partie nord-est d'Ontario, qui s'avance comme un coin dans la province de Québec le long du Saint-Laurent. Là se trouvent les deux seuls comtés français de la province, Prescott et Russell, où l'élément français s'affirme de plus en plus. En 1881, on compte dans Prescott

Joseph-Octave Mousseau

DEPUTE DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE QUEBEC



Fils aîné de feu le docteur J.-O. Mousseau, de Saint-Polycarpe, qui fut député de Soulanges, et neveu de M. J.-A. Mousseau, premier-ministre de Québec de 1888 à 1884. Né en 1876. Fit ses études au collège Bourget, à Rigaud, dans le comté de Veillonville. Bachelier es-arts, concourut pour le prix du prince de Galles. Fit ses études de droit à l'Université Laval de Montréal, sous Beauchemin et Choquette, maintenant juge. Admis au barreau à 21 ans en 1897, pratiqua depuis à Montréal. Candidat ministériel pour l'Assemblée législative en 1902, dans le comté de Soulanges. De nouveau candidat aux élections générales de 1904. élu à une majorité de plus de deux cents voix. A proposé l'adresse en réponse au Discours du Trône, à la première session du parlement provincial actuel. S'est montré l'adversaire résolu des trusts. A épousé en octobre 1899 Mademoiselle Clara Gagné, de Montréal.

Montréal, 4 juillet 1905.

M. Olivier Asselin,

Directeur du "Nationaliste".

Mon cher directeur,

Vous me faites l'honneur de me demander mon opinion sur la destinée des Canadiens-Français. Vous n'attendez pas de moi, sans doute, qu'à l'instar de la sibylle antique, je monte sur un trépied pour y rendre un oracle au milieu de transes sacrées.

J'aime mieux m'en tenir à quelques deductions tirées de notre situation présente, de nos traditions, des attitudes, penchants et inclinations reconnus des nôtres, et du milieu politique et ethnique où nous évoluons.

Rappelons d'abord la vérité de la thèse qui veut que tout être, jouissant de la plénitude d'une existence propre et distincte, tende à la réalisation pleine et entière de sa nature particulière.

L'individu, après la période de ténacité qui correspond à l'enfance, s'émancipe et aspire à vivre de sa vie propre. Plus il joint de la plénitude des facultés intellectuelles, plus il se sent capable de s'émanciper, et plus il est fort et bien organisé pour la résistance, d'autant plus vive est cette aspiration.

Parallèlement, la race, qui n'est que la collectivité des individus de même sang, aspire, après sa minorité, à l'émancipation, à une vie propre et distincte.

Quel est l'âge de majorité d'un peuple? Quand serons-nous majeurs?

L'homme-propre national, qui nous sommes loin d'être dépourvus, quoi qu'on dise, répond sans tarder que nous le sommes déjà et depuis longtemps, au point de vue intellectuel. Je ne veux certes pas mentir une assertion si plausible et qui a certainement pour elle, pour le moins, autant de partisans qu'il y a de Canadiens-français qui pensent.

D'autre part, le dosage intellectuel d'une minorité, si élevée qu'il puisse être, ne saurait être considéré comme le critérium de la maturité de la race "in genere".

"Non de solo pane vivit homo". Ce que je traduirai pour l'instant par: "L'homme ne vit pas que des œuvres de l'esprit, ni pour elles." Il y a aussi la perspective matérielle à envisager, et pour

14,601 Canadiens-Français, contre 8,256 d'autres origines et, en 1901, 19,140 et 7,845. Dans Russell, l'élément français est fort de 9,622 unités, contre 15,400 d'origines diverses en 1881. En 1901, il représentait 17,521 unités contre 16,053 Anglo-Saxons et 1,593 divers, Chinois et Sauvages compris. Dans Glengarry, on compte 4,188 Français en 1881, 7,219 en 1901 et 18,033 et 15,002 d'autres origines, qui sont ainsi en décroissance. Dans Cornwall et Stormont, le comté limitrophe, les chiffres sont presque identiquement les mêmes: 4,189 et 7,094 Français; par contre il y a une légère augmentation des autres éléments: 19,009 et 20,038.

Un autre groupe, isolé mais compact de Canadiens-Français se trouve tout au sud d'Ontario, en face de la ville américaine de Detroit, fondée et peuplée jadis par des Français. C'est dans le comté d'Essex que se trouve ce groupe qui, non seulement résiste, mais encore se développe dans ce milieu totalitaire anglais. En 1881, Essex comptait 14,658 Canadiens-Français. Le recensement fait de 1891 le ramène à 14,001; mais, en 1901, ils remontent à 17,385 dans le comté dédoublé en Essex Nord et Essex Sud. D'autre part, la population non française passe en 20 ans de 32,394 à 41,359.

A Ottawa, la capitale fédérale, la population française qui était de 9,834 en 1881, atteint aujourd'hui 19,027, soit le tiers des habitants. La situation qu'occupent les Canadiens-Français dans Ontario se développe de plus en plus. En 1871, ceux-ci n'étaient que 27,424; on en compte 35,076 en 1881; — 75,833 en 1891; — 102,743 en 1896; — 101,123 en 1901; — 158,671 en 1904, soit 2,024,276 d'autres origines, sur une population totale de 2,182,947 habitants. Il y a donc, d'après les chiffres officiels, progression de 57,548 Canadiens-Français pour la dernière décennie. Or, comme l'augmentation de la province a été de 68,622 habitants, il en résulte qu'elle serait due presque entièrement à l'élément français.

En réalité il n'en est pas tout à fait ainsi, car il a été généralement reconnu, même par le recenseur de 1891, que des erreurs sérieuses avaient été faites au détriment des Canadiens-Français en 1891. Ainsi que la très justement fait observer dans une remarquable étude publiée par la "Revue Française", le regrettable Rameau de Saint-Père (1), la population française d'Ontario devait s'élever, en 1891, à environ 130,000 âmes, prévision réalisée par le chiffre de 1901. L'augmentation réelle serait donc de 30,000 âmes environ dans la dernière décennie. Par suite, l'accroissement de la population française pour cette période est d'environ 1-5, tandis qu'elle n'est que de 1-500 pour la population anglaise.

Au point de vue électoral, les Canadiens-Français sont, par leur nombre, en mesure de contrôler, de tenir la balance du pouvoir dans 21 collèges électoraux sur 92.

Un pays, plus encore que pour l'individu, le problème de l'avenir repose quant à sa solution pratique sur les possibilités d'expansion de ce pays, sur les perspectives qui peuvent s'offrir à lui d'expansion sa vie nationale sur un champ plus ou moins vaste, de laisser déborder son énergie, par des avenues plus ou moins encombrées, par une canalisation plus ou moins complexe.

Les pays qui ont pratiquement mis par la vie nationale, l'indépendance, est celui qui est déjà outillé pour la vie personnelle et distincte, qui possède les institutions diverses propres à préparer ses fils à la variété des carrières dont vivent les hommes, qui, dans tous les champs ouverts à l'activité, à l'industrie humaine, possède des laboratoires où se préparent ses citoyens.

Or, sous ce rapport, je ne crois pas que nous soyons arrivés à un développement matériel correspondant au développement physique qui nous permet d'aspérer à l'émancipation.

Dans mon humble opinion, quelques décades encore de frottement à l'élément industriel et capitaliste anglais ne serait pas de trop pour nous entraîner dans cette voie. On sait toute l'influence qu'exerce l'atmosphère, le milieu. Il s'en dégage une contagion. Or, s'il est vrai de dire que nous avons beaucoup acquis à certains contacts, depuis que la fortune des armes a changé notre horizon, en vertu de la force acquise, n'est-il pas raisonnable de présumer que, les années aidant, nous acquerrons davantage, et que, après un exil plus ou moins étendu, nous aurons achevé de développer chez nous les qualités pratiques qui nous rendront maîtres pour la vie nationale dans son ampleur.

A l'heure qu'il est, j'incline à croire que notre développement n'a pas été égal dans tous les départements de l'activité nationale. Nous avons des vides, des lacunes, des faiblesses.

Politiquement, nous avons bien imprimé notre cachet sur les destinées de ce pays; nous l'imprimons fortement encore à l'heure qu'il est sur les destinées du "Greater Dominion", à l'occasion de l'introduction de deux nouvelles provinces dans la Puissance, et par la constitution que nous leur donnons.

Au point de vue littéraire, artistique, du développement intellectuel nous valons certainement ceux qui nous entourent.

Dans cet ingénieur concours des arts de la Paix qui s'appellent le commerce, l'industrie, nous ne faisons pas la figure que nous devrions faire.

Ce n'est pas là, me direz-vous, nécessité vitale!

Je crains bien que de nos jours ce ne le devienne de plus en plus. Voyez donc les efforts désespérés des peuples dans leur course vers les débouchés commerciaux, vers la domination industrielle. La tient depuis cinquante ans la cause des quatre cinquièmes des guerres qui ont troublé la paix du monde.

Mais une fois arrivés là, quelle orientation suivront-ils? Je ne veux pas tomber dans le rêve, mais une chose, entre autres, me paraît pouvoir être assurée. C'est que, lorsqu'on a une fois goûté aux libérations du génie politique anglais, on les garde.

On peut bien laisser tomber le lien politique qui nous y rattache, mais on en retient la forme. Et pour dire le fond de ma pensée, si je ne crois pas à une confédération canadienne à perpétuité, je crois à un "Commonwealth" canadien, dont la province de Québec serait le centre, Ontario et les provinces maritimes les deux ailes.

L'Ouest et l'Est canadiens sont deux entités qui ne peuvent être longtemps encore confondues dans la même expression politique.

L'Ouest pesera bientôt d'un poids inégal dans la balance politique et économique de notre pays. L'Ouest nous échappe et de plus en plus. Son énorme et vertigineux développement en aura fait dans vingt-cinq ans une puissance que la différence des intérêts, l'absence de toute communauté d'idéal et d'aspirations, nous rendra de plus en plus étrangère. Je crois que l'Ouest, à l'instar de ces jeunes gens poussés vite, que n'amusent plus les jeux de trépas moins bruyants, fera craquer la ceinture de la Confédération et s'en échappera pour courir à une fortune plus rapide et probablement plus glorieuse.

Pour la province de Québec déjà peuplée comme

te période est d'environ 1-5, tandis qu'elle n'est que de 1-500 pour la population anglaise.

Au point de vue électoral, les Canadiens-Français sont, par leur nombre, en mesure de contrôler, de tenir la balance du pouvoir dans 21 collèges électoraux sur 92.

PROVINCES MARITIMES

A la paix de 1763, qui reconnut la domination de l'Angleterre sur l'Acadie entière et le Canada, il ne restait plus, dans toute l'Acadie, que 4,000 Acadiens dépourvus de leurs biens et démunés de ressources. Ce sont ces malheureux, dont beaucoup méritaient une vie semblable à celle des sauvages, qui sont les ancêtres des Acadiens d'aujourd'hui. Le recensement de 1901 n'en relève pas moins 139,076, soit, en moins d'un siècle et demi, 35 fois la population d'origine, ce qui constitue une progression encore plus remarquable que celle des Canadiens-Français de la province de Québec.

Quel que soit l'avenir des groupes français du Manitoba et du Nord-Ouest, il est certain que les Canadiens-Français resteront irrévocablement les maîtres dans la province de Québec. Leurs ennemis peuvent en prendre leur parti. En dépit de l'émigration qui a enlevé au Canada, au bénéfice des États-Unis, peut-être un million de Canadiens-Français, il est resté, sur les bords du Saint-Laurent, un peuple distinct, assez fort et assez puissant pour se faire respecter. Certes, je suis loin de croire que sa nationalité soit à l'abri de tout danger. Il a éprouvé et éprouvera encore de nombreuses vicissitudes. L'antagonisme des races en présence est aussi vivace aujourd'hui, sinon plus, qu'il y a 50 ans. Il existe de la défiance entre l'élément anglo-saxon et les Canadiens-Français. En certains milieux, cette défiance est très voisine de la haine. On dirait souvent à propos de la population du Canada, à l'étranger, comme un peuple uni par les liens du respect mutuel et d'une amitié véritable. Cette union n'existe guère et il vaut mieux l'admettre franchement. A ce point de vue, on n'est guère plus avancé qu'au lendemain des troubles de 1837. Et cela, grâce aux préjugés des uns, à l'ignorance des autres, et surtout à l'intolérance des parvenus d'origine anglaise qui s'imaginent être la race supérieure.

Mais, si tout prend, le sort des Canadiens-Français, en particulier dans la province de Québec, n'est certes pas plus incertain aujourd'hui qu'il n'était il y a un siècle et demi. Ils comptaient alors 60,000 âmes, en 1760. Ils sont aujourd'hui tout près de 2 millions. Dans 40 ans, ils seront probablement 4 millions dans toute la confédération canadienne. Ce n'est là évidemment qu'une appréciation, mais tout permet de croire que ce sera une réalité.

THOMAS CÔTÉ.

elle l'est, elle est à peu près certaine de conserver l'homogénéité de sa population. Elle sera et restera toujours le noyau, le centre de propagation d'influence française. Mais, advenant la scission de l'Ouest, encore une fois, comment s'orienteront nos destinées?

Un fait capital domine jusqu'à notre brève histoire, qui ne saurait échapper à la constatation de l'économiste. C'est que le développement prodigieux de notre peuple n'est dû qu'à sa propre natalité. Aucune immigration appréciable n'est venue grossir le noyau de 1763. C'est un développement d'intussusception presque exclusivement. Or, que la progression suivie jusqu'ici aille seulement en se maintenant, s'immaginerait-on par combien de descendants les deux millions que nous sommes serions représentés dans cent ans d'ici? Tout simplement par une population dont le chiffre dépasserait celui de l'Espagne et du Portugal réunis. Cette population, française de langue et de traditions, catholique de religion, occuperait toujours l'ancien berceau de la race civilisatrice de ce Nouveau-Monde, la Province de Québec, remplissant le Nouvel-Ontario, sinon les deux tiers de la province, se retirant dans les Provinces-Maritimes et la Nouvelle-Angleterre, et, profitant du démembrement des États-Unis en trois ou quatre tronçons, établirait la république orientale de l'Amérique du Nord, par opposition aux États de l'Ouest, déjà et depuis longtemps formés.

Je vois le sort de l'immortalité à travers la figure de nos lecteurs. Beaux rêves, patriotiques visions, mirages enchantés, évocations d'un amour de sa race, de son pays, tout ce que vous voudrez, que cet aperçu-là, excepté le probable, le vraisemblable!

Voulez-vous me faire la grâce, amis lecteurs, d'un petit effort de mémoire?

Rappelez-vous, je vous prie, le chétif bambin français abandonné en Amérique au lendemain de la capitulation de 1763. Bâtonnet et canon anglais braqués sur cet orphelin dénué de tout, la consigne était: "Ne bouge pas, ou tu es mort!" La faim, le froid, la douleur, le faisaient malgré lui tressaillir; on crut ce mouvement impulsif, on le toléra, on s'y habitua, et la consigne devint: "Ne parle pas, ou nous te bâillonnerons!" L'abandonné ouvrit la bouche pour demander de l'air, de la lumière, il y eut avant partout dans ces vastes espaces. C'en était crasse sans nom que de lui en restât. Il l'avait bien demandé en français, mais ce babil importun ne parvenait pas à avoir droit de longuets; l'enfant était si chétif, on le toléra encore; dédaigneuse pitié du vainqueur pour le vaincu désarmé.

Soudain, le conquérant pâlit. Il croit avoir mal entendu. Cet idiot, ce paria, parle de liberté! Il article le mot Droit. Tout l'arsenal de la tyrannie oppressive, de la répression sanglante, flamboie au soleil; 1837 fut comme un éclair au sein du sombre nuage, et, cette miraculeuse du sang versé, sur l'arabesque de héros respirent le soleil radieux de la liberté. Et depuis lors ce fut une montée, une poussée, un élan. Dites-moi, 1905 est-il si loin de 1763, et la progression qui a pour point de départ deux millions d'hommes, à savoir, 33 fois notre point de départ primitif, n'est-elle pas susceptible d'avoir pour aboutissement, dans un siècle, le résultat exprimé plus haut?

Temple canadien, aie foi dans les destinées! Le rayon dont fut illuminé ton front te désigne comme l'un des peuples de ce continent. Une providence supérieure t'a guidé jusqu'à la main; abandonne-lui cette main; qu'elle fasse à son tour le geste dont ton aïeul t'a donné l'exemple.

Recevez, mon cher directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

J.-OCTAVE MOUSSEAU,

Député de Sou

Le futur trust de l'électricité

Dans le numéro du 16 j'ai dit, sans plus insister, que le mode de concession des pouvoirs hydrauliques suivis jusqu'à présent, c'est-à-dire leur vente sans conditions ni restrictions d'aucune sorte, nous achemine à grands pas vers un immense trust de l'électricité. Le jour n'est pas loin où des spécialistes, des financiers mettront la main sur toutes les chutes d'eau utilisables pour la production de l'électricité; cela fait, c'est-à-dire une fois conquis le monopole de la production de cette force motrice et éclairante de l'avenir, de vastes basses de tout genre, ils auront toute liberté de tendre le public, et l'on peut croire qu'ils n'hésiteront pas à leur main porter dans cette lucrative opération. Et alors à quoi nous servira cette province soit exceptionnellement riche en houille blanche? Et quand notre peuple souffrira de cet état de choses, à quel point il nous en prendra, si ce n'est à nos gouvernants d'aujourd'hui comme à ceux d'hier, à leur inqualifiable imprévoyance?

Dans l'Ontario, où la mise en valeur des chutes d'eau est de plus vieille date et, par conséquent, plus avancée que dans les autres provinces, les affaires des compagnies qui les exploitent. Quelques-unes d'entre elles se sont fait concéder le privilège de capter les eaux du Niagara jusqu'à concurrence de 600,000 ou 700,000 forces de chevaux-vapeur, et comme elles opèrent sur un centre de production qui est le meilleur de la province, d'Ontario, elles exercent pratiquement un véritable monopole. Elles en profitent pour pressurer les consommateurs petits et gros, naturellement. Et c'est au point que l'on s'est demandé si l'on allait permettre plus longtemps que le Niagara soit exploité de cette façon que le peuple d'Ontario n'en retire aucun réel bénéfice.

Dans un maître discours prononcé en mai à la législature d'Ontario sur les privilèges exorbitants accordés par l'ex-gouvernement Ross à l'Electrical Development Company of Niagara, M. Beck, l'un des ministres, a fait le calcul que la différence entre le coût de production et de transmission de 475,000 forces électriques et le coût de production de la même quantité de force motrice au moyen de la vapeur, du gaz, etc., représenterait une économie annuelle de \$10,500,000. Et il demandait si on laisserait une poignée de spéculateurs se partager cette forte somme ou bien si on allait voir à ce que la masse des consommateurs, — sociétés industrielles et particulières, — aient leur part de cette aubaine.

A sa dernière session, la législature d'Ontario a nommé une commission spéciale (the Power Commission) qu'elle a chargée de s'enquérir de la manière dont les compagnies dont il vient de parler, et particulièrement l'Electrical Development Company of Niagara, s'approprient à traiter le public. Cette commission n'a pas encore commencé à siéger, mais déjà les journaux de Toronto s'occupent de rechercher les faits qui devront être soumis à son appréciation.

D'après un estimé brut fait par un officier d'une société industrielle, les taux futurs de l'Electrical Development Company seront tels que la confiance des gens qui se promettaient de se procurer la force motrice à des prix raisonnables va se trouver fortement ébranlée. Les consommateurs de la région auront à payer de \$15 à \$40 par cheval-vapeur et les compagnies d'éclairage devront en faire autant. Voilà pour l'électricité fournie en grande quantité; quant aux petits consommateurs, ils devront payer un surplus de 25 ou 30 pour cent. Si ces estimations sont justes, l'électricité produite par le Niagara ne sera pas distribuée à Toronto et dans d'autres points d'Ontario à un prix moindre que \$50 par

L'incompatibilité professionnelle

Connaissant l'impartialité et le dévouement du "Nationaliste" pour les questions d'intérêt général, je n'hésite pas à soumettre à son appréciation les lignes suivantes, suggérées par un état de moeurs qui, s'il continue à se développer, nous mènera inévitablement au gâchis administratif et augmentera l'impuissance du droit et de la justice dans nos campagnes.

Je veux parler du cumul des emplois, pratiqué publiquement par nos fonctionnaires sous l'œil bienveillant de l'autorité supérieure.

S'il y a une situation anormale, un état de choses absurde conduisant bien vite à l'injustice, c'est bien le fait qu'un fonctionnaire de l'ordre judiciaire ou administratif, qui, en tant que tel, puisse exercer librement plusieurs fonctions, plusieurs emplois, plusieurs commerces à la fois.

On pourrait répondre qu'il n'existe pas au Canada d'incompatibilités professionnelles. C'est vrai, mais le devoir des gouvernants, c'est de ne pas laisser subsister l'état de choses actuel, sous peine d'abandonner à la merci des fonctionnaires et des officiers publics les malheureux qui ont besoin d'eux, et de perpétuer l'exploitation chétive qui se pratique tous les jours au détriment des populations rurales.

Le cumul des fonctions et des professions constitue un encouragement au vol, à la fraude et à l'injustice.

Je m'explique. Certains de nos greffiers de cours de circuit sont en même temps notaires, receveurs de l'enregistrement, voire même commerçants et agents d'assurances. Certains receveurs de l'enregistrement sont secrétaires et trésoriers de municipalités, de comités, de commissions scolaires, représentent des compagnies financières, commerciales ou industrielles, font de la perception et généralement tout ce qu'on leur demande. On voit des agents des terres s'allier ces fonctions au commerce, à la banque, et surtout à la spéculation sur les terres qu'ils sont chargés de vendre au plus bas prix. Des notaires s'occupent de tout sorte d'affaires, jusqu'aux plus véreuses, jusqu'aux plus injustes, selon le taux qu'elles rapportent. Des huissiers et des avocats ont des intérêts dans des affaires qu'ils sont chargés d'exécuter et de présenter équitablement à la justice. Je ne parle pas des juges, parce que, s'il y en a qui cumulent et trichent, il y en a aussi qui sont dignes et honnêtes.

Pensez-vous, réellement que, si cette situation se maintient, le Canada pourra revendiquer une bonne place parmi les peuples civilisés? Pensez-vous que c'est un pays où règne l'équité et la justice sociale? Non, et il ne le sera pas tant qu'on aura permis l'écrite "incompatibilité professionnelle".

J'ai vu et constaté de mes propres yeux les complications et les abus engendrés par le système actuel, et si je me suis décidé à les faire connaître, c'est que l'estime qu'il est du devoir de tout bon citoyen de protéger dans la mesure de ses forces les faibles contre les forts, la vertu contre l'iniquité; de faire connaître à chacun, par la grande voix des journaux ayant un idéal de justice, de vérité et de progrès, les lacunes que renferment nos institutions administratives ou politiques.

Je crois en mon âme et conscience que, règle générale, un greffier de cour de circuit ne peut être un homme intègre, s'il cumule plusieurs emplois et professions; que, presque invariablement, un receveur de l'enregistrement ne peut être un mauvais fonctionnaire et ne donner satisfaction ni au public, ni à la loi, s'il s'occupe de plusieurs choses à la fois; et que les "agents des terres" et tous les autres fonctionnaires ne doivent pas spéculer, ni même avoir un intérêt quelconque dans les services administratifs qu'ils exécutent que les notaires et autres officiers publics ne doivent pas voir cumuler, sans s'exposer à forfaiture à leur conscience et à leurs obligations.

A l'appui de cette thèse, je pourrais fournir des masses d'observations, mais qu'il me suffise d'aujourd'hui de citer le cri d'alarme en signalant le mal. J'aurai toujours la satisfaction de voir accomplir, devoir envers moi-même, devoir envers les malheureux victimes que cette situation a portées bien des fois à maudire l'administration du pays.

Tous nos fonctionnaires sans exception ont des obligations à remplir. En acceptant la charge, ils ont, aussi acceptés, les responsabilités et les devoirs; ils sont les serviteurs de l'Etat et du peuple en même temps, ils se sont mis corps et âme à la disposition de la chose publique et ne peuvent sous aucun prétexte se distraire des travaux obligatoires de leur charge ou de leur fonction.

Fermer les yeux sur le cumul, c'est tolérer l'arbitraire et l'injustice, c'est laisser le contribuable à la merci des fonctionnaires, c'est maintenir l'état d'oligarchie sous lequel gémissent nos vaillantes populations des campagnes, si courageuses et si intéressantes, c'est pour l'Etat oublier le plus élémentaire de ses devoirs: la protection à tous et pour tous.

L'attitude de la Suède

Jusqu'à présent, les événements en Norvège et en Suède se sont déroulés avec un calme et une dignité dont ces pays ont tout lieu d'être fiers.

On n'était pas, si est vrai, sans inquiétude en Norvège, à propos de l'attitude que devait adopter le gouvernement suédois à l'ouverture de la session extraordinaire du Riksdag.

La presse de Suède, avait tellement parlé de "compensations" impossibles à donner pour la Norvège, et avait tenu un langage si belliqueux que l'on pouvait craindre des difficultés sérieuses. Or, l'attitude du ministre Ramstedt a été, en somme, assez conciliante. Le président du Conseil a demandé au Riksdag l'autorisation d'entrer en pourparlers avec le Storting norvégien et d'arrêter un règlement conditionnel des affaires dont la fixation est jugée nécessaire pour la séparation.

Le roi Oscar, de son côté, dans la déclaration qui a suivi le projet gouvernemental, s'est montré également pacifique.

C'est un pas pénible, a-t-il dit, que le Conseil d'Etat m'engage à faire. Ma conscience me dit que j'ai, durant mon long règne, tendu vers le but qu'à mon avènement je me suis proposé, le bien des peuples frères. Il m'est vraiment pénible de contribuer à la dissolution d'une union dans laquelle j'ai

cru voir l'indépendance, la sécurité et le bonheur des royaumes unis. Si pourtant je suis prêt à agir ainsi, c'est pour éviter un mal encore pire et dans la conviction qu'une union sans accord mutuel ne quèrera à la Suède aucun avantage réel.

Ce sont là des paroles quelquefois discutables, mais qui, prononcées par un roi qui vient de perdre un trône, ne sont pas sans sagesse résignée.

En raison de ces déclarations formelles, on pouvait s'attendre à une liquidation à l'amiable de l'Union, et sans doute cet espoir subsistait encore. Une attaque armée de la part de la Suède serait une telle folie et même une victoire serait tellement problématique qu'il est impossible qu'on commette ce crime. Cependant, dans certaines classes de la population, les esprits semblent de plus en plus surexcités, en Suède. Au Riksdag — surtout à la première Chambre réactionnaire — on n'est pas satisfait de la "faiblesse" du gouvernement et du roi; on réclame "plus d'énergie" pour sauvegarder "l'honneur et la dignité de la Suède," et le gouvernement a même été obligé d'ordonner une sorte de démonstration militaire pendant que se réunira une Commission parlementaire spéciale pour examiner les conditions que l'on doit poser à la Norvège.

Cette démonstration militaire, nous assure-t-on, ne constitue qu'une "mesure de précaution"; elle n'est pas moins scandaleuse et elle indique un état d'esprit que l'on aurait aimé, pour le bon renom de la Suède, ne pas trouver dans ce pays.

Les chauvins suédois comprennent bien que l'Union est définitivement brisée, mais ils voudraient que ce soit la Suède qui accorde à la Norvège le droit de s'en aller, à certaines conditions qu'on n'a pas encore précisées. De cette façon seulement "l'honneur" du pays serait sauve.

Or, l'honneur du pays, ce sont les ouvriers et les démocrates de Suède qui ont compris en quoi il consiste, en se déclarant catégoriquement pour une politique de paix et de justice envers la Norvège. Si la Commission parlementaire s'inspire de leurs principes, elle facilitera la liquidation des détails de l'Union et le rétablissement d'une situation normale entre les deux pays. Si, au contraire, elle se laisse dominer par l'élément unioniste, elle ne lèvera que créer de l'animosité contre la Suède chez un pays qui ne demande qu'à être son ami. Et "l'honneur national" n'y aura rien gagné.

(Du "Courrier Européen") A. H.

La noblesse du travail

Sir Oliver Lodge, célèbre éducateur anglais, dans son adresse aux membres de la Ligue d'Education Sociale et Politique de "University College", prétend que la loi des successions devrait être modifiée et que l'idée que des gens puissent vivre sans travailler est la cause de beaucoup d'incapacité et de misère. "Tous devraient avoir du loisir, mais, personne ne devrait être complètement oisif, excepté sous peine de crever de faim ou de subir des peines disciplinaires en prison."

Il ajoute qu'on devrait montrer aux pauvres à vivre, travailler et développer leurs facultés.

Je souhaite que ces remarques tombent sous les yeux des pauvres fous qui croient que le travail déshonore ou qui traitent du haut de leur grandeur ceux qui peinent pour leur pain quotidien, et qui la véritable force d'un peuple. Courage, travailleurs! l'avenir vous appartient. Plus le travail est dur, plus il est honorable. Levez votre chapeau au travailleur, surtout au cultivateur et à l'artisan utile. Aux déshérités de toutes les catégories, nous dirons: "Respectez le travailleur, car il vous nourrit; que feriez-vous s'il suivait votre exemple?"

On l'église, à l'école, dans la famille et partout on rende hommage au travail respectable, et que l'on peigne l'oisiveté sous ses vraies couleurs, afin de la faire complètement de notre beau pays, où heureusement les oisifs sont rares.

P. GARON.

AVEZ-VOUS de l'ARGENT DISPONIBLE?

Si oui, je puis vous offrir des placements avantageux et sûrs pour montant de \$10.00 et plus. S'adresser personnellement ou par lettre à

P. GARON
CHAMBRE 42, EDIFICE "ALLIANCE,"

107 rue ST-JACQUES, Montréal
Canada. Tel. Bell: Main 5035, ou à 332 ST-URBAIN, après 7.00 p.m. Téléphone Bell: Est 2076.

Cinq Abonnements pour Trois Dollars

D'ici au 1er janvier 1905, nous donnerons cinq abonnements d'un an au NATIONALISTE pour Trois Dollars.

Il ne tient qu'à nos abonnés actuels de quintupler le montant de cette souscription collective. Ceux d'entre eux qui n'ont pas encore acquitté leur abonnement seront admis à bénéficier de la réduction. Ohé les amis, vous qui croyez à l'utilité de notre œuvre et qui soupçonnez nos besoins — un bon coup d'épave!

Donnez votre nom et adresse de l'expéditeur.

\$2.00 POUR LUNDI SEULEMENT

Une berceuse est un grand remède à l'accablement durant les chaleurs. Placez-la sur votre galerie ou bercez-vous dans cette chaise durant la soirée et vous pourrez lire vos journaux à votre aise. Elle est fraîche, commode et confortable. C'est un bon ami quand le soleil de juillet nous brûle ou que soufflent les vents de mars. Avez-vous jamais entendu un homme dire: "Donnez-moi mes journaux, ma pipe et ma berceuse, et je ne veux rien de plus"; ou bien donnez à une mère sa couture et sa berceuse et elle est heureuse. Eh bien, c'est la sorte de berceuse que nous offrons. Elle est en orme poli, chaque joint est bien collé, mortaisé, basculé bien uni et balançant bien. Le siège et le dossier sont en jonc de la meilleure qualité et les bras sont forts et durables.

Magasin d'Ameublements de Maison

M. Baliquette

1547-1555 Rue Ste-Catherine.

A Respon. Limitée

PARC SOHMER

CETTE SEMAINE, Après-midi: 3 heures; soir: 8 heures.

Sextette Rastelbinders, chant, marches. Les 4 Expositions, musiciens extraordinaires, Belle Hathaway, Singes dressés, Louis Verrand, chanteur comique, Opéra Il Trovatore, Madame Caparelli, soprano; Chs. Gauthier, ténor, Victor Ocellier, baryton. La Bande du Parc, etc. Enfants, après-midi de semaine, 5 cents, avec un tour gratuit sur carrousel.



LE BUT PROPOSE: — Faciliter l'acquisition de la propriété foncière à la classe laborieuse.

LE MOYEN EMPLOYE: — Opérer par la coopération, la plus perfectionnée, avec le système le plus sûr.

LA COOPERATION: — Qui-que veut emprunter contribue une souscription mensuelle lui rapportant dix pour cent.

LE SYSTEME: — Une méthode perfectionnée et juste, basée sur l'expérience et des calculs précis, donnant des résultats plus rapides que toutes les tentatives faites jusqu'à présent.

LES GARANTIES OFFERTES: — Un capital suffisant pour les opérations; ne prêter que sur garanties foncières, afin de ne pas faire de pertes; une administration peu dispendieuse, honnête et responsable.

AVANTAGES A EN RETENIR: — Fait produire à l'épargne les meilleurs résultats en accumulant un capital pour l'artisan et lui fait jouir de ce capital dans la proportion de \$1,000 par chaque \$100 économisés, en lui donnant 12 ans pour rembourser, avec moins de 3 pour cent d'intérêt, tous frais compris.

TRAITÉS PARTICULIERS: — Une institution sérieuse, aussi profitable à l'ouvrier qui emprunte qu'aux capitalistes qui y placent des fonds, et prêtant contre la pleine valeur de la propriété.

Pour toutes Informations, s'adresser au Siège social: 107, RUE S.-JACQUES, (Bureau 16) MONTREAL, P. BILAUDEAU, Gérant.

SOURCES SAINT-LOUIS
— EAU DE VICHY —
TREFLE ROUGE
LA PLUS GAZEUSE DU BASSIN DE VICHY.

Au retour de leur voyage de noce les jeunes gens réfléchissent...

Ils songent à établir un "home" et leur but, s'ils sont rangés et économes, c'est de devenir propriétaires au plus tôt. Nous leur en offrons le moyen facile, même s'ils n'ont pas de capital à leur disposition.

Les terrains que nous avons à vendre sont situés dans une des plus belles parties de Maisonneuve, à un endroit où vous pouvez trouver tous les avantages de la ville sans en avoir un seul des inconvénients. Le gaz, la lumière électrique, l'eau, en outre, on y trace de nouvelles lignes de tramway, la municipalité de Maisonneuve vient de voter une forte somme pour le percement, le nivellement et l'embellissement des rues. Une foule de commerçants se sont établis dans les environs.

Le prix de vente de ces terrains est le plus bas et les conditions de vente sont comme suit:

\$10. comptant et \$5. par mois

Il est peu de bourses qui ne puissent trouver un \$10.00 à employer d'une façon aussi utile. La demande de terrains qui s'est faite depuis quelque temps nous a fait prévoir que les lots auront double de valeur d'ici à peu de temps. C'est un placement de tout repos, et nos jeunes mariés, s'ils savent réfléchir, viendront s'assurer immédiatement de ce que nous leur disons.

Notre offre est limitée à un court espace de temps. Profitez-en pendant qu'il est encore temps.

Adressez-vous au propriétaire de la

PROPRIETE PREFONTAINE

Coin des rues Ontario et Orléans, Maisonneuve, Montréal

LE BUREAU EST OUVERT DE 9 HEURES DU MATIN A 9 HEURES DU SOIR, MEME LE DIMANCHE.

Du pittoresque dans l'exploitation

Nous n'avons pas connu Mgr Decelles et, plutôt que de le consacrer à l'article banal que certains journalistes gardent en tiroir pour tous les morts d'un certain rang, nous n'en avons pas parlé. Celui qui a écrit le premier-Montréal de la "Presse" de mardi dernier ne l'a probablement pas plus connu que nous; mais les écrivains de cette catégorie trouvent les cadavres d'événements une trop bonne pâture pour ne pas s'y jeter le nez jusqu'aux yeux, et ils distraient de ce mouvement l'attention publique en se livrant devant les restes du mort — au risque de se couvrir d'odieux ou de ridicule — à toute sorte de monneries que les badauds prennent pour des révérences.

"Mgr Decelles", dit la "Presse", — et c'est à peu près la seule chose sensée que son article contienne, — "était une intelligence supérieure".

Dans ce cas, nous serions curieux de savoir comment il aurait reçu l'individue qui serait allée lui mettre sous le nez, de son vivant, la ficelle dont voici quelques spécimens:

"Monseigneur Decelles, dont les restes mortels sont aujourd'hui confiés à la tombe, AVAIT ETE LE CHOIX PERSONNEL D'UN SAINT PIERRE QUI ETAIT FRAPPE DU MEME SCAUD"

"QUEL PERSPICACE CONDES-CANDANT IL ETAIT, exerçant sa mansuétude les yeux bien ouverts, bien que sa fermeté ne fit jamais défaut AU MOMENT utile et NECESSAIRE!"

"Ces personnalités privilégiées sont bien puissantes de bonté lorsqu'elles sont, aussi, puissantes de lumière."

"Telle fut en trois lignes la carrière du noble défunt que Saint-Hyacinthe et l'Eglise du Canada tout entier REGRETTENT EN CE JOUR MEME DE SES FUNERAILLES."

"Il n'avait d'austérité que pour lui, voulant aux autres toutes les libertés, toutes les légitimes satisfactions, que le plan divin met amplement à notre disposition. C'est pourquoi il avait d'une gaieté d'enfant pour faire régner dans son entourage LA DOUCEUR DE LA VIE USUELLE, sans laquelle LES EFFORTS DE LA VIE SPIRITUELLE MANQUENT DE CONTAGION ET D'EFFICACITE..."

"Sa parole coulait de source. On voyait, A CE DEBIT SANS TENSION, et si charmant de naturel, comment il était pénétré de l'enseignement sacré qu'il avait la mission de répandre dans son troupeau. DES ELEVATIONS D'IDEE, DES POINTS DE VUE SURPRENANTS, DES DEDUCTIONS MERVEILLEUSES SURGISSAIENT comme par enchantement de ses houilles, qui, non seulement TROUVAIENT le

"droit chemin du cœur et LES HAUTES REGIONS de l'âme, mais, de l'éclatant, aussi, l'esprit par une grande jouissance littéraire..."

"Il ne remuait jamais au lendemain UNE POSSIBILITE DESIRABLE DU JOUR."

Atténuons, quiconque n'a pas lu cela dans l'original croirait que nous inventons.

Encore une fois, la "Presse" veut-elle bien nous dire où ces articles sont écrits?

S'ils ne viennent pas tout droit des bureaux de M. Graham, d'où sortent-ils?

OLIVAR ASSELIN.

Un endroit idéal

Souvent les hommes d'affaires qui passent leur semaine à la ville, où ils travaillent avec ardeur, se demandent si le dimanche ils iront visiter les fatigues du travail. Après avoir cherché, ils se décident à rester chez eux.

Car enfin, ils ont été ici, ils ont été là; et c'était presque aussi ennuyeux qu'à la ville, puis ils n'avaient pas le confort de leur chez soi, étaient obligés de pensionner dans de très petites maisons, vu que les grandes étaient occupées par des touristes.

Aujourd'hui, ça n'est plus la même chose. Les environs sont plus sains, plus agréables et il y en a qui ont maintenant des hôtels modernes et bien situés. Nous citerons comme le meilleur, l'hôtel du Lac Saint-Joseph, nouvellement construit, aménagé à la moderne, dans le plus beau site, et tout près du parc. Dix jolis "yachts" à vapeur et à gazoline vous transportent d'une rive à l'autre, et vous font parcourir le lac.

La Cie du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean fait le trajet entre la ville et le lac Saint-Joseph. Ses habiles directeurs, son actif agent général, M. Hardy, son gérant expérimenté, M. Scott, ont, avec leurs idées d'entreprise, réussi à accommoder les voyageurs réguliers et les touristes.

Nous conseillons à nos lecteurs d'aller faire une visite à l'hôtel, s'ils veulent se convaincre de "vrai" que tout y est magnifique et que nous ne pouvons exagérer en vantant cet endroit idéal.

On a vu du "Swell" à la course Internationale

Les plus élégants complets "ad hoc" étaient portés par les clients de Ferdinand Moretti. Quel chic dans la coupe et le fini!

Tout le monde connaît l'adresse de Moretti, 1658 rue Notre-Dame, vis-à-vis la Côte Saint-Lambert.

1658 rue Notre-Dame, vis-à-vis la Côte Saint-Lambert.

1658 rue Notre-Dame, vis-à-vis la Côte Saint-Lambert.

1658 rue Notre-Dame, vis-à-vis la Côte Saint-Lambert.

1658 rue Notre-Dame, vis-à-vis la Côte Saint-Lambert.

1658 rue Notre-Dame, vis-à-vis la Côte Saint-Lambert.

1658 rue Notre-Dame, vis-à-vis la Côte Saint-Lambert.

1658 rue Notre-Dame, vis-à-vis la Côte Saint-Lambert.

1658 rue Notre-Dame, vis-à-vis la Côte Saint-Lambert.

1658 rue Notre-Dame, vis-à-vis la Côte Saint-Lambert.

1658 rue Notre-Dame, vis-à-vis la Côte Saint-Lambert.

1658 rue Notre-Dame, vis-à-vis la Côte Saint-Lambert.

1658 rue Notre-Dame, vis-à-vis la Côte Saint-Lambert.

1658 rue Notre-Dame, vis-à-vis la Côte Saint-Lambert.

1658 rue Notre-Dame, vis-à-vis la Côte Saint-Lambert.

1658 rue Notre-Dame, vis-à-vis la Côte Saint-Lambert.

Toute la publicité de ce journal est affermée à

LE RESTAURATEUR CANADIEN
Rend aux cheveux blancs leur couleur naturelle, il leur conserve leur beauté et leur vigueur. Il débarrasse le cuir chevelu des dartres farineuses et des pellicules.
PRIX: 50 cts. LA BOUTEILLE
JOSEPH CONTANT
PHARMACIEN
1475 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

18 RUE SAINT-ALEXIS
Tél. Bell, Main 2622.

Les annonceurs sont priés d'en prendre note

I. L. LAFLEUR

Importateur de
Quincaillerie, Peintures, Verrerie, Verres, Etc.
Amis, Chapeaux à Gaiolles
1926-1932 rue NOTRE-DAME
43 a 57 rue Dupré, Montréal
Téléphones: Au magasin, Bell: Main, 2240; Marchands, 543. Aux bureaux, Bell: Main, 461. Résidence, Bell: Mount, 334B, Notre-Dame de Grâce.

PANTALONS

BERNARD MORETTI,
1658 rue Notre-Dame.

FORMULE DE SOUSCRIPTION

(Décomposer et envoyer au journal.)

Ci-joint trois dollars, en paiement de cinq abonnements d'un an au NATIONALISTE, pour les personnes suivantes:

Nom _____ Adresse _____

Nom et adresse de l'expéditeur.

